



## **COMITE DIRECTEUR DU DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL**

**Le samedi 11 février 2023 à 10h00**

**Présidence** : M. Daniel FAY

**Membres présents** : Mme Marie Rose KAUFFMANN, Mme Sandrine THIRIOT  
MM. Bernard DESCHAMPS, Daniel CHAOMLEFFEL, Patrick CORTIAL, Jean Luc EVRARD, Jean Pol HENRY, Stephane HUTIN, Francis LIGER, Christian LOUIS, Arnaud VALROFF et Jean Pierre VICHERAT.

**Membres excusés** : MM Bernard AUBRIET, Michel BEAUCHET, Olivier JOUANNEAU.

**Assistent** : MM. Taoufiq BELFAKIR (Directeur), Thierry GRANDJEAN (CTD DAP) et Christian HOFFMANN (CDA)

### **CARNET**

- . Décès de Mme Marie Claude MEYNCKENS, mère de Martial MEYNCKENS dirigeant du SC LES ISLETTES.
- . Décès de Mr Jean Pierre BRANDENBURGER, ancien président de l'Entente VHF
- . Décès de Mr Gilbert GIRARDET, ancien dirigeant de l'ASPTT Bar Le Duc, père de Gildas ex-joueur des PTT Bar le Duc et FC Fains-Veel.
- . Décès de Mr Guy GAYET, ancien dirigeant de l'US Thierville et du SA Verdun Belleville, il est le père de Stéphane GAYET, éducateur au FC Verdun Belleville GV.
- . Décès de Mr Christian POLATO, ancien dirigeant de GO Gondrecourt.
- . Décès de Mr André BOIZET, père de Laurent BOIZET, dirigeant du Bar Le Duc FC et membre de la commission d'appel du district de la Meuse.
- . Décès de Mr Claude BEAUGUITTE, frère d'Alain BEAUGUITTE ancien dirigeant de l'US Ligny en Barrois.
- . Hospitalisation de Mme VICHERAT, opération du genou (prothèse).

### **INFORMATIONS DU PRESIDENT.**

- Vœux de la FFF, LFA, ANPDF
- Participation à l'Assemblée Générale de la FFF le 7 janvier 2023.
- Participation à l'Assemblée Générale de la LGEF en présence de Philippe DIALLO, président par intérim de la FFF.
- Participation à la réunion du secteur 3 de l'ANPDF à Strasbourg.
  
- Participation à la remise des dotations dans les sections football des collèges.
- Le président informe le comité directeur que M. Ludovic GERMAIN arrête toutes ses fonctions au sein de

L'arbitrage.

- Le président informe le comité directeur que M. Benoit GUILLAUME remplace M. Nordine ZIANI, à temps partiel de 22 heures par semaine. Merci au GESAM qui a adapté son temps de travail.
- Participation de 13 personnes à la formation de délégué de niveau Ligue, orchestré par MM. Pierre TAECH et Christian LOUIS.

## **COURRIERS**

- PV du comité exécutif de la FFF du jeudi 15 décembre 2022 en visioconférence sous la présidence de M. Philippe DIALLO.
- PV du comité exécutif de la FFF du vendredi 6 janvier 2023.
- PV du bureau exécutif de la LFA du vendredi 9 décembre 2022.
- PV du bureau exécutif de la LFA du jeudi 5 janvier 2023.
- PV du bureau exécutif de la LFA du jeudi 19 janvier 2023.
- Doc de la CFA sur les évolutions de la direction de l'arbitrage.

## **Point sur les compétitions du District Meuse**

### **CHAMPIONNATS SENIORS**

#### **Départementale 1 :**

Toutes les rencontres ALLER sont disputées.

#### **Départementale 2 :**

Groupe A

Toutes les rencontres ALLER sont disputées.

Forfait Général de l'AS Stenay-Mouzay.

Groupe B

A l'issue des rencontres ALLER, 2 rencontres en retard fixées au 26 février 2023.

RC Saulx et Barrois – ASC Seuil d'Argonne.

Centre Ornain 2 – ASC Montiers sur Saulx.

#### **Départementale 3 :**

Groupe A

Toutes les rencontres ALLER sont disputées.

Groupe B

A l'issue des rencontres ALLER, une rencontre en retard fixée au 26 février 2023.

ES Lerouville 2 – AS Tréveray 2

**Reprise des rencontres RETOUR le dimanche 5 mars 2023 pour les trois niveaux**

## CHAMPIONNATS DES JEUNES

### U18 D1 :

Accédant en U18 Interdistrict à l'issue de la phase Automne : **FC Fains Veel. 1**

Phase de Printemps – 1 groupe de 8 équipes. - 7 journées Aller.

- US Etain Buzy 1
- St Mihiel / Maizey 1
- Vaucouleurs LL 1
- US Thierville 2
- Ent Sorcy Void Vacon 2
- US Behonne Longeville 1
- FC Verdun Belleville GV. 2
- SC Commercy 1

### U15 D1 :

Accédant en U15 Interdistrict à l'issue de la phase Automne : **FC Verdun Belleville G.V.**

Accédant de U15 D2 à l'issue de la phase Automne : **AS Stenay- Mouzay 1**

Phase de Printemps – 1 groupe de 6 équipes. - 10 journées Aller et Retour.

Vaucouleurs LL 1 (descend de U15 Interdistricts)  
Ent Sorcy Void Vacon 1 (descend de U15 Interdistrict)  
Thierville / Nixéville 1  
US Etain Buzy 1  
SC Commercy 1  
AS Stenay Mouzay 1 (accédant de U15 D2)

### U15 D2 :

Engagement d'une nouvelle équipe pour la phase de printemps : **US Etain Buzy à 8 2**

Descend de U 15 D 1 à l'issue de la phase d'Automne : **Ent Centre Ornain 1 et St Mihiel Maizey 1**

Phase de Printemps -2 groupes de 6 équipes, incluant les 4 équipes à 8, 10 journées Aller et Retour.

#### **Groupe A**

Ent VHF / Dieue / Dugny 1  
Mangiennes Asl 1  
St Mihiel / Maizey 1 (descend de U15 D1)  
Thierville / Nixeville 2 (à 8)  
FC Varennes 1 (à 8)

#### **Groupe B**

Bar Le Duc FC 2 (à 8)  
US Behonne Longeville 1  
Ent Centre Ornain 1 (descend de U15 D1)  
Ent Revigny Contrisson 1  
ES Lerouville 1  
RC Saulx et Barrois 1

### **U13 D1 :**

Accédant en U13 Interdistrict à l'issue de la phase Automne : **Ent St Mihiel Maizey 1**

Accédant de U13 D2 à l'issue de la phase Automne : **US Thierville 2.**

Descend de U 13 Interdistrict à l'issue de la phase d'Automne : **Bar Le Duc FC 1**

Phase de Printemps – 1 groupe de 6 équipes. - 10 journées Aller et Retour

Bar Le Duc FC 1 (descend de U13 Interdistrict)

Dieue Dugny 1

Entente VHF 1

ES Lerouville Vignot 1

US Etain Buzy 1

US Thierville 2 (accède de U13 D2)

### **U13 D2 :**

Descend de U13 D1 à l'issue de la phase d'Automne : **SC Commercy 1**

Accèdent de U13 D3 à l'issue de la phase d'Automne : **Mangiennes/Spincourt 1** (groupe A)

**AS Val d'Ornain 1** (groupe B)

Phase de Printemps – 1 groupe de 8 équipes. - 7 journées Aller

AS Stenay – Mouzay 1

US Behonne Longeville 1

Ent Centre Ornain 1

SC Commercy 1 (descend de U 13 D1)

Mangiennes / Spincourt 1 (accède de U13 D3)

RC Saulx et Barrois 1

AS Val d'Ornain 1 (accède de U 13 D3)

FC Verdun Belleville GV 2

### **U13 D3 :**

Descend de U13 D2 à l'issue de la phase d'Automne : **Ent Sorcy Void Vacon 2**

Engagement d'une nouvelle équipe pour la phase de printemps : **US Thierville 4**

Phase de Printemps – 2 groupes de 8 équipes. - 7 journées Aller

#### **Groupe A**

Ent VHF 2

Les Islettes SC 1

Nixeville/Thierville 1

ASC Seuil d'Argonne 1

US Thierville 3

FC Verdun Belleville GV 3

US Thierville 4 (nouvelle équipe)

#### **Groupe B**

Bar Le Duc FC 2

Ent Centre Ornain 2

Ent Fains Veel / Bar le Duc FC 1

Ent Vignot/ Lerouville 2

Ent Maizey Lacroix / St Mihiel 2

RC Saulx et Barrois 2

**Pour toutes les catégories, début de la phase de printemps le samedi 4 mars 2023.**

## **COUPES MEUSE**

### **Seniors A**

Les 1/8<sup>ème</sup> de finale se joueront le 12 mars sauf trois rencontres avancées cause de matchs en retard en Ligue. (19/02 – Centre Ornain – Thierville ; 26/02- VHF- St Mihiel et Vaucouleurs – Etain)

### **Seniors B**

Les 1/4 de finale se joueront le 12 mars 2023.

### **U18**

14 équipes engagées.  
1er tour le lundi 10 avril 2023 -6 rencontres.  
Les ¼ de finale le 1er mai 2023

### **U15**

18 équipes engagées.  
1er tour le lundi 10 avril 2023 -2 rencontres  
Les 1/8 de finale le 1er mai 2023

**Les finales des coupes meuse sont programmées les 17 et 18 juin 2023 sous réserves de la date de l'assemblée générale de le FFF.**

## **FESTIVAL PITCH U13**

**Les finales féminines et masculines le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à Saint-Mihiel.**

## **Equipes du District Meuse en Interdistricts - Phase Printemps 2023**

### **FEMININES :**

#### **Seniors F à 8** (3équipes)

FC Verdun Belleville GV.  
Ent Sorcy Void Vacon.  
Ent Maizey Lacroix. (Nouvelle équipe)

#### **U15 F à 8** (2 équipes)

Alliance Meuse Sud (Ent Sorcy Void Vacon et Commercy SC)  
LL Vaucouleurs (nouvelle équipe)

US Thierville et Centre Ornain / Bar le duc participent au championnat **seniors F à 11 sur la saison.**

## **GARCONS**

### **U 18** (4 équipes)

Verdun Belleville GV FC.  
Ent Centre Ormain.  
Ent Sorcy Void Vacon  
FC Fains Veel (accédant du district)

### **U 15**(1 équipe)

Verdun Belleville GV FC (accédant du district)

### **U 13** (4 équipes)

Verdun Belleville GV FC.  
US Thierville  
Ent St Mihiel / Maizey Lacroix (accédant du district)  
Ent Sorcy Void Vacon

## **CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS**

### **Modification des règlements des championnats Garçons et Féminins**

La commission propose plusieurs modifications et ajouts aux règlements des championnats qui doivent être approuvés par le Comité Directeur du District Meuse pour application dès la phase de printemps 2023.

### **Article 1 : ORGANISATION**

#### **Intégration du règlement du District de la Meuse dans l'organisation**

Le District Meusien de Football organise pour les trois Districts Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges du secteur Lorrain des championnats de Jeunes appelés interdistricts pour les catégories U13, U15 et U18.

Leur gestion administrative est assurée par le District Meusien de Football et la Commission Interdistricts des trois Districts participants, (Meurthe et Moselle-Meuse-Vosges) selon les Règlements Généraux de la FFF, les règlements particuliers de la Ligue du Grand Est de Football, le règlement des Championnats de Jeunes de la Ligue du Grand Est de Football **et les règlements du District Meuse**, avec application du statut financier du District Meusien de Football.

Cependant, ces règlements sont appliqués pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par des dispositions spéciales insérées dans le présent règlement des championnats interdistricts.

La Commission Interdistricts, composée d'au moins un membre de chaque district participant aux compétitions, nomme un président et un secrétaire choisis parmi ses membres.

Les contentieux règlementaires et disciplinaires liés à ces compétitions, sont de la compétence des commissions idoines du district de la meuse.

Sur proposition de la commission interdistricts, création du CARTON BLEU dans les critères pour départager les équipes. (Article 15 du présent règlement)

### **Article 13 : ARBITRAGE**

Les arbitres sont désignés par les CDA sous couvert de la CRA.

Les frais d'arbitrage sont réglés directement à l'issue de la rencontre par le club recevant, **suivant les indemnités pratiquées dans chaque district.**

## **Article 15 : CARTON BLEU**

**Les expulsions temporaires ne sont pas prises en compte dans le règlement actuel du carton bleu alors qu'il s'agit d'une sanction disciplinaire infligé par l'arbitre à un joueur.**

Le District Meusien de football sur proposition de la commission interdistricts met en place le CARTON BLEU qui interviendra pour départager les équipes à égalité.

### **1) Cotation.**

Le club le mieux classé est le club ayant totalisé le minimum de points de pénalité lors des rencontres de championnat.

Ce sont les points correspondant à ce classement qui interviennent pour départager les équipes.

Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

**a) Une expulsion temporaire : un demi-point (0,5)**

**b) Un avertissement : un (1) point, même s'il entraîne la suspension ferme.**

**c) En cas d'aggravation de la sanction : trois (3) points par match supplémentaire.**

**d) Une expulsion ayant entraîné un match de suspension automatique : trois (3) points.**

**e) Pour toute sanction supérieure à un match : Trois (3) points par match supplémentaire.**

**f) Douze (12) points par mois de suspension.**

Ces pénalités (**de a à e**) sont doublées lorsqu'il s'agit de sanctions infligées, soit à l'éducateur, soit au dirigeant (Interdiction de banc de touche, etc....)

### **2) Calcul du carton bleu.**

Un classement du CARTON BLEU est effectué afin de départager plusieurs équipes à égalité à l'issue de la phase de compétitions dans chaque catégorie.

## **Article 17 : (Création)**

**Les clubs non à jour financièrement avant le début de chaque phase pourront être exclus de la compétition suivante.**

## **Article 18 : (Nouveau) (ancien article 17)**

La commission interdistricts est habilitée à prendre toutes les décisions visant à régler les cas non prévus au présent règlement.

Les appels contre ses décisions doivent être interjetés auprès de la commission départementale d'appel du district Meusien de football.

Toute proposition de modification du présent règlement est soumise à l'approbation du comité directeur du district Meusien de football.

## **CHAMPIONNATS FEMININS à 8**

### **Article 6 : DUREE DES MATCHS ET BALLON**

**U15 F : 2 X 30 minutes - ballon N° 5**

## Article 7 :

### f) NOMBRE DE REMPLACANTES :

**Pour les championnats à 8, les clubs ont la possibilité d'inscrire jusqu'à douze (12) joueuses sur la feuille de match. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et à ce titre revenir sur le terrain.**

**Le Comité Directeur du District de la Meuse valide l'ensemble des modifications règlementaires concernant les championnats Interdistricts (Garçons et féminines).**

**Le Comité Directeur du District de la Meuse valide les classements de la phase d'Automne des championnats Interdistricts et les groupes de la phase de Printemps 2023.**

### Le comité directeur étudie plusieurs demandes transmises par la commission interdistricts :

#### **1) Demande de retrait de l'Entente RAMBERVILLERS-CHARMES - Seniors F à 8.**

Le comité directeur prend connaissance du courriel du CS Charmes reçu en date du 6 janvier 2023, qui demande l'arrêt de son entente avec le CS Rambervillers au niveau de l'équipe seniors féminines à 8 engagée lors de la phase d'automne.

La commission Interdistricts est favorable à cette demande sous réserve de la validation de cet arrêt par le District des Vosges de football et de l'engagement de l'équipe du CS Charmes en phase de Printemps.

Le District des Vosges de football ayant validé l'arrêt de l'entente Rambervillers–Charmes, la commission en prend note ainsi que de l'engagement de l'équipe du CS Charmes en seniors F à 8 pour la phase de printemps 2023.

Le club du CS Rambervillers a également engagé une équipe dans ce même championnat.

Le comité directeur donne son avis favorable pour valider le retrait de cette entente.

#### **2) Demande exceptionnelle d'Entente concernant l'équipe d'ETIVAL SM - Seniors F à 11.**

Le comité directeur prend connaissance du courriel du district des Vosges reçu en date du 23 janvier 2023, faisant part de la création d'un pôle féminin par les clubs de l'US RAON L'ETAPE, des SM ETIVAL et de l'AS MOYENMOUTIER/PETITERAON et de la demande de création d'une entente entre les trois clubs au profit de l'équipe féminine senior à 11 des SM ETIVAL.

Le District des Vosges serait favorable à la création de cette entente, qui prendrait la place pour la suite de la saison de l'équipe des SM ETIVAL, engagée dans le championnat senior féminin à 11, sous réserve de l'accord du district de la Meuse, qui gère la compétition.

Afin de permettre à des joueuses de poursuivre sereinement la pratique du football en seniors féminin à 11, et dans le contexte particulier des championnats interdistricts, le comité directeur du district de la Meuse décide d'autoriser exceptionnellement que cette entente « Porte des Vosges » prenne la place de l'équipe des SM ETIVAL.

Tous les résultats des SM ETIVAL et de cette nouvelle entente seront retirés à l'issue de la saison afin de respecter l'équité et l'éthique sportive, comme accepté par le District des Vosges.

### 3) Demande d'échéancier pour le règlement de la dette du club d'Epinal FCV.

Le comité directeur prend connaissance de la demande de règlement en plusieurs fois de la dette du club d'Epinal FCV reçue par courriel en date du 15/02/2023.

Conformément à la réglementation, le comité directeur accepte l'échéancier proposé par le club du FC de la vierge Epinal, à la condition que tous les chèques soient envoyés dès à présent au district de la Meuse. En cas d'impayé ou de toute demande de report de paiement, le comité directeur du District de la Meuse exclura du championnat l'équipe U18 interdistricts du club d'Epinal FCV.

## COUPES FUTSAL JEUNES

### Règlement des finales des coupes futsal Jeunes du SECTEUR LORRAINE

#### Districts de Meurthe et Moselle – de la Moselle - de la Meuse - des Vosges

#### Article 1 – Organisation

1.1 Sur le territoire Lorrain, les 4 Districts de Meurthe et Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges du secteur Lorrain organisent pour les catégories U18, U15, U13 et U13F des finales appelées finales « territoire Lorrain ».

Ces compétitions finales se déroulent sur une « journée finale » organisée par chaque district. Chaque district, par rotation horaire, a en charge une catégorie.

Saison	Catégories et district support			
	U18	U15	U13	U13 Féminines
2022-2023	25/02/2023 ou 26/02/2023	25/02/2023 ou 26/02/2023	18/02/2023 ou 19/02/2023	25/02/2023 ou 26/02/2023
	Vosges	Meuse	Moselle	Meurthe-Et-Moselle
2023-2024	Meurthe-Et-Moselle	Vosges	Meuse	Moselle
2024-2025	Moselle	Meurthe-Et-Moselle	Vosges	Meuse
2025-2026	Meuse	Moselle	Meurthe-Et-Moselle	Vosges

1.2 Pour chaque catégorie, la gestion administrative est assurée par un district, selon les Règlements Généraux de la FFF, de la LGEF et du district organisateur.

1.3 Cependant, ces règlements sont appliqués pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par des dispositions propres au présent règlement.

1.4 Pour chaque finale, l'animation de ces compétitions est assurée par une équipe composée de membres de la commission Futsal et d'un membre de la commission des arbitres du district responsable de l'épreuve.

#### Article 2 - Participation et qualification

2.1 Peuvent participer 2 équipes par catégories et par district qualifiées lors des finales ou de tours éliminatoires organisés dans leur district respectif

2.2 Pour participer à cette épreuve, les joueurs doivent être régulièrement licenciés, qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et autorisés à pratiquer dans la catégorie concernée.

2.3 Les arbitres et/ou les membres de la Commission présents lors des épreuves exigent, avant le début de la compétition la présentation de la licence pour vérifier l'identité des joueurs. (Un joueur sans licence ne peut pas participer).

2.4 Chaque équipe est composée de 12 joueurs maximum (5 joueurs dont un sera le gardien de but et 7 remplaçants).

2.5 Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants, les joueurs remplacés pouvant continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

2.6 Un match ne peut pas débiter si l'une des deux équipes compte moins de 3 joueurs. De même, le match est arrêté si une des équipes se retrouve avec moins de 3 joueurs sur le terrain de jeu. Seul le gardien, à son poste, peut jouer dans deux équipes au maximum d'un même club en tour éliminatoire et/ou en finale.

### **Article 3 – Constitution des groupes sur chaque Finale**

3.1 La répartition des 8 équipes dans les groupes est proposée par le district organisateur

3.2 Après l'accord des 4 districts, l'homologation des groupes sera alors assurée par le district organisateur, qui leur donnera un caractère définitif.

3.3 Seule une équipe par club est autorisée

### **Article 4 – Système de l'épreuve**

Les équipes se rencontrent (2 groupes de 4) lors d'une première phase sous la forme d'un championnat.

Les 2 premiers de chaque groupe se rencontrent ensuite en demi-finale gagnants et les 2 derniers de chaque groupe se rencontrent en demi-finale perdants

Ensuite se déroulent les rencontres de classement 1 à 8

Chaque équipe dispute 5 rencontres de 1x15 mn dans la journée

La présence des équipes est obligatoire au moins 30 minutes avant le début de leur premier match. La compétition débute à 10h pour se terminer vers 17 h15 suivi de la remise des récompenses où présence de toutes les équipes est obligatoire sous peine de se voir appliquer une amende en application des dispositions financières du District organisateur.

Les ballons sont fournis par le district organisateur

### **Article 5 – Lois du jeu**

5.1. Les lois de la FIFA s'appliquent entièrement, sauf :

- la loi 6 (3ème arbitre)
- la loi 7 (durée des matches)
- la loi 10 (déterminer le résultat d'un match)
- La loi 13 (Coups francs directs à partir de la sixième faute cumulée de chaque équipe)

Rappel : port obligatoire des protège tibias

5.2. Coups francs directs à partir du nombre de fautes cumulées de chaque équipe

La loi 13 du règlement Fifa concernant les fautes cumulées s'applique entièrement sauf si la durée des rencontres est inférieure à celle définie par la loi 7 du règlement Fifa.

Dans ce cas un coup franc direct, dont les modalités d'exécution sont définies par la loi 13 du règlement Fifa, sera exécuté pour chaque faute cumulable :

- à partir de 4 fautes cumulées si la durée de la rencontre est inférieure ou égale à 15 minutes
- à partir de 5 fautes cumulées si la durée de la rencontre est supérieure à 15 minutes et inférieure ou égale à 20 minutes.

Pour les catégories U18 et U15, le coup franc direct sera effectué à 10 m du but. Pour les catégories U13 et U13F, le coup franc direct sera effectué à 7 mètres du but.

## **Article 6 - Calendrier**

Cette journée finale est organisée pendant les vacances de février.

## **Article 7 - Durée des matches et ballon, installations**

7.1 Durée des matchs 1x15 mn.

7.2 Utilisation des ballons officiels futsal.

7.3 Les salles doivent être homologuées et classées au minimum niveau 4.

## **Article 8 - Tenue**

8.1 Quand deux équipes appelées à se rencontrer portent des couleurs identiques ou pouvant prêter à confusion le district organisateur met à disposition un jeu de chasubles.

8.2 Les gardiens de but doivent être revêtus obligatoirement et exclusivement de maillots de couleur différente de leurs coéquipiers et adversaires.

8.3 Les capitaines des équipes doivent porter, au bras gauche, un brassard.

## **Article 9 - Feuille de match et autres feuilles**

9.1 Des feuilles de matchs (complétées uniquement une fois au début de la compétition), des feuilles d'arbitrage ainsi que l'organigramme des rencontres sont prévus par l'équipe organisatrice. Ces feuilles ont le même format pour l'ensemble des districts organisateurs.

9.2. A l'issue de chaque rencontre, les dirigeants ou capitaine des équipes ainsi que les arbitres émargent la feuille d'arbitrage.

## **Article 10 - Classements**

- Match gagné à la fin du temps réglementaire : 4 points

- Match gagné suite à l'épreuve des tirs au but : 2 points <sup>(1)</sup>

- Match perdu suite à l'épreuve des tirs au but : 1 point <sup>(1)</sup>

- Match perdu à la fin du temps réglementaire : 0 point

- Match perdu par forfait \* : - 1 point, score du forfait 3 - 0

\* Application de(s) l'amende(s) prévue(s) au statut financier du District (forfait à la journée). (1) Tirs au but

<sup>(1)</sup> En cas d'égalité à la fin d'une rencontre, pour déterminer le vainqueur, une séance de tirs au but type "but en or" est exécutée immédiatement après la fin du match. Chaque équipe tire alternativement une fois au but. L'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, il est tenu compte dans l'ordre suivant :

1. une équipe supérieure d'un club est prioritaire par rapport à l'équipe inférieure d'un autre club, 2. des points obtenus lors des matches joués entre les équipes ex-æquo

• de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matches joués entre les équipes ex-æquo

- du plus grand nombre de buts marqués lors des matches joués entre les équipes ex-æquo
- de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours de l'ensemble des matches joués dans la poule
- du plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des matches joués dans la poule
- du plus petit nombre de buts encaissés au cours de l'ensemble des matches joués dans la poule

En cas d'égalité totale, le club le plus anciennement affilié à la FFF l'emporte.

## **Article 11 - Récompenses**

11.1 Toutes les équipes, arbitres et club support sont récompensés par le district organisateur.

## **Article 12 - Arbitrage**

12.1. Les arbitres sont désignés par les CDA respectives du lieu où se déroulent les rencontres. 4 arbitres sont désignés pour la journée.

12.2. Chaque rencontre est dirigée par deux arbitres désignés, assistés à la table de marque par des membres de la commission futsal et d'un représentant de la CDA du district organisateur.

12.3. Les membres de la commission futsal du district organisateur assureront le bon fonctionnement de la compétition.

12.4. Le responsable de la CDA ou par défaut un membre de la commission futsal est chargé de compléter la fiche de résultats en présence des arbitres et des dirigeants ou capitaines des équipes concernées.

## **Article 13 – Discipline et administratif**

13.1 Les éventuelles réserves et réclamations ainsi que les faits disciplinaires (joueurs, éducateurs, dirigeants) sont immédiatement jugés par le jury constitué des délégués Futsal et du CDA du District organisateur. L'équipe de la commission futsal et du représentant de la CDA sont habilités à prendre toutes les décisions visant à régler les cas non prévus au présent règlement.

13.2 En cas d'incident grave et/ou de faits répréhensibles (joueurs, éducateurs, dirigeants, spectateurs), le dossier est traité par la Commission de discipline du District organisateur.

13.3 Les appels contre ces décisions doivent être interjetés auprès de la commission Districale d'appel du district organisateur.

13.4 Le cumul des cartons jaunes n'a pas de valeur pour le plein air. Il est propre à la compétition Futsal en cours. Uniquement le jour de compétition, si un joueur cumule deux cartons jaunes dans deux matches différents, il ne joue pas le match suivant le deuxième carton jaune.

## **Article 14 – Frais**

14.1 Les frais d'arbitrage sont réglés par le district organisateur.

14.2 Les frais d'achats des récompenses sont à la charge du district organisateur

## **Article 16 – Forfaits**

15.1 En cas de forfait la rencontre est homologuée à 4 pts et goal average : 3-0 pour l'équipe présente, 0-3 pour l'équipe absente.

15.2 En cas de forfait, les pénalités financières sont appliquées suivant les dispositions financières du District organisateur

## PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

### Intervention de Thierry GRANDJEAN CTD DAP au Comité Directeur du samedi 11 février 2023

Prise de fonction de mon collègue Benoit GUILLAUME depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Séminaire ETR LGEF les 17, 18, 19 et 20 février 2023

#### ➤ Détections :

- Garçons U12 – U13 :
  - ✓ En extérieur, le mercredi 7 décembre 2022 à St Mihiel
  - ✓ En Futsal, le samedi 14 janvier 2023 au gymnase à Belleville
  - ✓ En extérieur, à partir de lundi 13/02/23 avec 5 rassemblements prévus : 2 matchs et 3 CPT

#### ➤ Sections Sportives :

- 5 remises de dotations dans les sections sportives ont eu lieu à St Mihiel, Commercy, Revigny, Fresnes, Bar le Duc, Ligny.
- Les 3 autres remises sont prévues après les vacances d'hiver (27 février à Ancemont et 7 mars à Etain et Verdun)
- Commission Foot enseignement en visio le 7/02/23 :
  - ✓ Les 9 sections sportives étaient présentes.
  - ✓ Bilan de la reprise d'activité.
  - ✓ Exposition du projet « Foot Ira bien 3 » de sensibilisation sur les risques liés aux canabinoïdes de synthèse, la cigarette électronique et la puff » : action en collaboration avec l'Association Addictions France.
    - Après avoir été sensibilisée, chaque section proposera un slogan accompagné d'un dessin qui sera voté par un jury.
    - Création du PEF'Athlon (alternance d'ateliers techniques et de questions sur la thématique sensibilisée) qui sera animé par les intervenants des sections, les volontaires services civiques avec l'aide des 2 techniciens du District.

- Au mois de juin, bilan de l'action lors du rassemblement des sections le mardi 6 juin 2023 à St Mihiel.

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

### ➤ Structuration des clubs :

- Label Jeunes et EFF 2023-2026 :

Bar le Duc FC a candidaté

- Service Civique :

Suivi des 26 services civiques (13 clubs) avec le 1<sup>er</sup> point d'étape pour le secteur sud à Void (10/12) et pour le secteur nord à Mangiennes (17/10)

Le 2<sup>ème</sup> point d'étape prévu le samedi 11 mars 2023, matin

- ✓ Formation civique et citoyenne en collaboration avec la LGEF le jeudi 23 février 2023, la journée à Etain.
- ✓ À noter la rupture de contrat de 2 volontaires

### ➤ Programme Educatif Fédéral :

- Lancement du Challenge National PEF (dossier piloté par Benoit).

### ➤ Foot à l'école :

- Les interventions dans les écoles primaires se poursuivent (14 classes) avec 3 rencontres de programmées au mois de juin sur la thématique des JO 2024.
- Rencontre LGEF par territoire le lundi 19 juin 2023 (sous réserve).

### ➤ Foot loisir :

- Suivi des effectifs dans les clubs :
  - Création de 2 sections Loisir (clubs ayant 10 licenciés(e) loisir) :
  - ENT Maizey L et L'ENT VHF.
  - Création des Challenges Départementaux Futnet et Golf Foot avec les finales prévues le lundi 17 avril 2023 à St Mihiel.
  - Action Foot en Marchant au printemps 2023 avec le club du FC Vignot

### ➤ Féminines : CR Arnaud Valroff

### ➤ Futsal : CR Sandrine Thiriot

### ➤ Action avec le comité Handisport : le lundi 13 février 2023 à Ligny

### ➤ Foot Animation U7, U9 et U11 :

- Rassemblements Festifs « printemps 2023 »
  - ✓ Préparation de ces journées avec les réunions en clubs :
    - JND U7/U9 JD U11 à Dugny (3/06) et à Fains (10/06)
    - Festival U13 G et F à St Mihiel (1/04)
    - Fête du Foot Féminin à Bar le Duc (1/05)
    - Rassemblement U11 phase Départementale (6/05)
    - Fête du Foot Loisir en cours de finalisation
- Action LGEF « Priorité aux jeunes et à l'école de Football » (inscription par les clubs)
  - ✓ Catégorie U9
  - ✓ A Dieue le jeudi 16 février avec Dieue / Dugny, ENT VHF, US Etain B, SC Les Islettes

- ✓ A ..... le mercredi 12 avril avec Lérerville / Vignot, ENT Sorcy VV, FC ST Mihiel, LL Vaucouleurs (lieu à confirmer)

## FORMATION DES EDUCATEURS

- Annulation du module Futsal Initiation en décembre 2022
- Formation module U9 à Void les vendredis 10/03 et 17/03 en soirée et samedi 25 mars en journée
- Formation module U11 à Thierville les mercredi 19 et jeudi 20/04 en journée
- Dans le cadre du BMF (diplôme professionnel) :
  - ✓ Regroupement 1 des stagiaires BMF le vendredi 18 novembre 2022
  - ✓ Regroupement 2 des stagiaires BMF le vendredi 28 avril 2023
    - Suivi de 4 BMF discontinu et d'1 BMF en apprentissage en club
- Séminaire de la DTN du 4 au 7 juillet 2023 à Amiens

**Remerciements à l'ensemble des élu(e)s, aux bénévoles des commissions du DMF et aux clubs pour le soutien apporté dans la mise en œuvre et la réalisation des actions.**

## Féminisation

### Licenciées :

Au 10 février 2023, 378 joueuses licenciées (78 SF ; 44 cat. U18f ; 54 cat. U15f ; 66 cat. U13f ; et 136 Foot Animation) et 130 dirigeantes.

### Compétitions :

7 clubs engagés dans des compétitions :

- SF à 11 interdistricts : Thierville et ECO/BFC
- SF à 8 interdistricts : Sorcy-Void et Verdun
- Loisir : Maizey-Lacroix
- U18f à 11 R2 : ECO/BFC
- U15f à 8 : Alliance Féminine Sud Meuse
- U13f futsal : Thierville, Entente Nord Meuse, Behonne/Longeville, Alliance féminine Sud Meuse

### Actions :

- Mois du football féminin : différentes actions menées dans les clubs en septembre (portes ouvertes, entraînement découvertes, ateliers...)
- Octobre rose en partenariat avec le club de St Mihiel et la ligue contre le cancer le 30 octobre 2022. Coupe Meuse sénior à 8 (remportée par Thierville), atelier foot loisir et sensibilisation à l'autopalpation avec une médecin. 7 clubs présents.
- Projet FFF « Toutes foot » en décembre 2022 dont les objectifs sont d'augmenter le nombre de pratiquantes et de favoriser la mixité dans la prise des responsabilités dans le football. Participation des 13 clubs où il y a des services civiques.

### A venir :

- La fête du football féminin le 1<sup>er</sup> mai 2023 à Bar le duc, rassemblement de toutes les licenciées sur la journée, 2 groupes U6f à U11f et U16f à Séniores.

### Détections / Centres Perfectionnement Technique :

Avec 3 objectifs : la détection graines de championnes U11f, la détection LGEF pour les U12f à U15f ; et la

constitution des sélections Meuse U13f et U15F.

- Rentrée du foot féminin le 24/09/22 à St Mihiel pour les U8f aux U13f.
- 1<sup>er</sup> CPT le 02/10/22 à St Mihiel pour catégories U13f et U15f
- Détection territoire lorrain le 19/10/22 pour 3 joueuses Romane (BFC), Margaux (Verdun) et Julie (Etain)
- 2<sup>ème</sup> CPT U11f à U13F le 28/10/22 à St Mihiel.
- 3<sup>ème</sup> CPT en futsal pour les U13f et U15f à Void le 21/12/22.
- 4<sup>ème</sup> CPT en futsal pour les U13f et U15f à Belleville le 14/01/23 pour la préparation des tournois de février.
- Matinée U8f aux U11f à Ligny le 04/02/23.
- Sélection Meuse U15f : Tournoi international de Pont à Mousson en futsal. 9<sup>ème</sup>/10.

#### A venir :

- Sélection U13f : tournoi interdistricts de futsal à Joeuf le 11/02/23.
- Coupe Meuse Futsal SF et U16F à Ligny le 12/02/23.
- 2 plateaux 100% féminins pour les U10F aux U13f. A Void le 18/03/23 pour le sud meusien et à Thierville le 25/03/23 pour le secteur nord.
- Sélection Meuse U15f : Tournoi à Ludres, Tournoi à Commercy (25/06/23) ???
- Sélection Meuse U13f : CPT territoire lorrain à ST Mihiel le 25/04/23. Ateliers techniques et matchs avec les sélections Vosges, Moselle, Meurthe et Moselle.

### Arbitrage

Le nombre d'arbitres après les formations de janvier 2023 est de 81 dont 11 en ligue.  
La formation Initiale en Arbitrage s'est déroulée à Thierville le 14 janvier, à Commercy le 21 janvier et à Bar Le Duc le 28 janvier 2023.

Liste des candidats reçus : Sur 11 inscrits : 10 présents ,9 reçus dont 1 féminine.

AUROUX Johnny

BALDIN Rudy-Marcel

COLLET Frédéric

HIE Florent

JEHEL Cyril

LORETTE Mickaël

MARTINS Julie

MASSINI Fabio

VICH Fredy

### BILAN FUTSAL

#### PRATIQUE DU FUTSAL PROPOSE A TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS DETECTION

106 demi-journées

76 Equipes de U13 à Séniors (116 2021/2022)

144 Equipes Foot Animation (138 2021/2022)

#### FOOT ANIMATION

#### PLATEAUX DE SOLIDARITE U7 – U9 :

Organisés en collaboration avec le Secours Populaire

Plateaux U7 : 5 créneaux

Plateaux U9 : 4 créneaux à l'extérieur sur les terrains synthétiques du département.

Remise des jouets au siège du District Meusien de Football le 06 décembre 2022 en présence du Secours Populaire.

### U7 :

2 Plateaux répartis par secteur géographique (12 plateaux)

39 équipes (43 équipes 2021/2022)

### U9 :

2 Plateaux répartis par secteur géographique (17 créneaux)

57 équipes (54 équipes 2021/2022)

### U11 :

2 Plateaux répartis par secteur géographique (18 créneaux)

48 équipes (41 équipes en 2021/2022)

### Futsal Animation des U8F aux U11F :

1 plateau par secteur à Belleville et à Ligny

Bilan décevant : 20 filles présents sur un potentiel de 110 joueuses représentant 8 clubs sur 28

18% de présence

### Animation Futsal dans les clubs U9 et U11 :

Animations clubs « Bâche à points FFF » à : ENT CO, ENT Sorcy VV, AS Charny, FC Revigny

### U13

Deux niveaux de pratique

### Loisir :

2 journées, pas de finales départementales : 24 équipes, 2 plateaux.

Opération carton vert.

### Championnat :

2 groupes de 4 équipes (Fc Verdun BGV, Us Thierville, Ent VHF, St Mihiel Maizey L, Us Behonne Longeville, Lérouville Vignot, Ent Sorcy VV, Bar le Duc FC).

Opération carton vert.

3 journées et finale départementale le 22 janvier 2023 à Verdun : 1<sup>er</sup> Ent Sorcy VV, 2<sup>ème</sup> Fc Verdun BGV.

Finale Territoire Lorrain U13 à Woippy le 19 février 2023.

Finale Grand Est U13 à Joeuf et Homécourt le 25 ou 26 février 2023.

### U15

Deux niveaux de pratique

### Loisir :

2 journées, pas de finale départementale : 23 équipes, 2 plateaux.

Opération carton vert.

### Championnat :

2 groupes de 5 équipes (Fc Verdun BGV, Us Thierville, Ent VHF, St Mihiel Maizey L, Asl Mangiennes, Us Behonne Longeville, Lérouville Vignot, Ent Sorcy VV, Bar le Duc FC, Ll Vaucouleurs).

Opération carton vert.

3 journées et finale départementale le 04 février 2023 à Vaucouleurs : 1<sup>er</sup> Fc Verdun BGV, 2<sup>ème</sup> LI Vaucouleurs.  
Finale Territoire Lorrain U15 à Pagny Sur Meuse le 25 février 2023.

## **U18**

Deux niveaux de pratique

### **Loisir :**

2 journées, pas de finale départementale : 11 équipes, 2 plateaux.

Opération carton vert.

### **Championnat :**

1 groupe de 5 équipes (Fc Verdun BGV, St Mihiel Maizey L, Us Behonne Longeville, Ent Sorcy VV, Bar le Duc FC).

Opération carton vert.

3 journées et finale départementale le 05 février 2023 à Bar le Duc : 1<sup>er</sup> Fc Verdun BGV, 2<sup>ème</sup> Ent Sorcy VV.

Finale Territoire Lorrain U18 à Contrexéville le 25 février 2023.

## **SENIORS**

Un seul niveau de pratique

18 équipes, 2 plateaux

Finale départementale le 22 janvier 2023 à Pagny Sur Meuse : 1<sup>er</sup> Entente Centre Ormain, 2<sup>ème</sup> Pagny sur Meuse, Fair-Play As Tréveray.

## **FEMININES**

### **Tournoi U15F Interdistricts à Pont à Mousson le 05 février 2023**

### **Tournoi U13F Interdistricts à Joeuf le 11 février 2023.**

### **U13F à Verdun le 22 janvier 2023 :**

Equipes : Us Thierville 1, Us Thierville 2, Us Behonne Longeville, Entente Nord Meusien, Alliance Féminine Meuse Sud.

Finale Territoire Lorrain le 26 février 2023 à Jarny, équipes qualifiées Us Thierville et Entente Nord Meusien.

### **U16F** le 12 février 2023 à Ligny en Barrois

Equipes : Alliance Féminines Sud X 2, BFC/ECO X 2.

### **Séniors F** le 12 février 2023 à Ligny en Barrois

Equipes : Fc Verdun BGV X 2, ECO/BFC X 2, Us Thierville, Entente Sorcy VV, Entente Maizey L X 2.

## **FOOT LOISIR - VETERANS**

Plateau à Pagny Sur Meuse le 15 janvier 2023

Equipes : Lerouville/Vignot, Vignot/Lerouville, Us Behonne Longeville, Sc Commercy, Ent Sorcy VV, Asc Rigny, Fc Pagny sur Meuse.

1 ballon extérieur offert à chaque équipe présente.

## **BILAN :**

Chaque joueur du plus petit au plus grand a pu pratiquer le futsal.

Action de solidarité en collaboration avec le Secours Populaire.

Formation d'éducateurs Futsal Initiation (2 journées en décembre) annulé par manque de candidats.

Félicitations à toutes les équipes jeunes qui ont été sélectionnées en Finales Territoire Lorrain. Le District Meusien est très bien représenté au niveau du Territoire Lorrain.

Opération carton vert qui permet de valoriser les bons gestes, les bonnes attitudes.

Complexité à trouver des salles et à adapter en fonction de beaucoup de changements de dernière minute, problème de chauffage dans certaines salles.

Mise en place du championnat pour les U13/U15 et U18 ce qui a permis d'élever le niveau de la pratique avec des matchs plus longs et un niveau beaucoup plus homogène.

De graves incidents ont eu lieu à la dernière journée U18 à Bar le Duc ce qui est bien triste pour notre football meusien.

Projection 2023/2024 : Thierry Grandjean a mis en place un google Forms à destination des clubs pour connaître leur bilan sur le futsal et quelles sont leurs attentes pour la saison prochaine. (Non-engagement de certains clubs, forfaits non excusés ...)

Nos collègues de la commission Futsal Vosges nous ont sollicité pour un temps d'échanges et de travail sur la pratique Futsal au mois de mars auquel la commission Futsal Meuse a répondu favorablement.

Le comité directeur intègre M. Stéphane IDDIR dans la commission féminine du district.

À la suite de la démission de toutes ses fonctions au sein du district de M. Ludovic GERMAIN, le comité directeur nomme M. Christian HOFFMANN au sein de la commission d'appel.

Jean-pol HENRY  
Secrétaire Général